

**DOCUMENT DE PROJET****Mauritanie****Intitulé du projet :** Projet d'Appui à la lutte antivectorielle

Numéro du projet :

**Partenaire de réalisation<sup>1</sup> :** PNUD**Date de démarrage :** 01/04/2020 **Date d'achèvement :** 31/12/2020**Date de réunion du Comité d'Approbation du Projet (CAP) :** 22 Novembre 2019**Description succincte**

Ce projet s'inscrit en appui au Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida en Mauritanie et au Ministère de la santé, dans la mise en œuvre de la subvention financée par le Fonds mondial de Lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme (le Fonds mondial), pour la composante Paludisme.

Cet appui repose spécifiquement sur la distribution de moustiquaires imprégnées de longue durée d'action (MILDA) à travers la campagne de distribution de masse organisée par le Ministère de la santé.

**Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :**

Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, espace démocratique est élargi afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.

**Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :**

Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont un accès accru aux services sociaux de base.

<b>Total des Ressources Nécessaires</b>	2,674,214 \$ EU	
<b>Total des Ressources Allouées</b>	<b>PNUD</b>	174,484 \$ EU
	<b>Gouvernement à travers Fonds Mondial</b>	2,499,730 \$ EU
	<b>Apport en nature</b>	Personnel
<b>A Mobiliser</b>	0	

Ministère de la Santé	PNUD	SENLIS
<b>Nom en capitales :</b> Dr MOHAMED NEDHIROU HAMED 	<b>Nom en capitales :</b> Mr ANTHONY NGORORANO 	<b>Nom en capitales :</b> Pr ABDALLAHI SIDI ALY 
Date : 26/05/2020	Date :	Date :

<sup>1</sup> Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La République Islamique de la Mauritanie est un pays situé dans la région du Sahel avec une population de 3,9 millions d'habitants, dont 51,3% de femmes (2017). Le pays est divisé en 15 régions (wilayas) et 57 districts (Moughataas).

Le système de santé en Mauritanie est cordonné et appuyé par un système administratif organisé au niveau périphérique, régional et central. Il existe aussi des structures privées qui complètent les services du réseau public. Ces dernières années, la mise en œuvre des plans stratégiques de riposte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme a permis d'enregistrer des progrès importants par le biais des efforts concertés.

Par ailleurs, le paludisme est endémique dans les 8 wilayas du Sud-Est du pays et demeure un défi majeur de santé publique. Chaque année, il est enregistré en moyenne 150 000 cas présumptifs de paludisme au niveau des formations sanitaires du pays. Ainsi, cette maladie représente le troisième motif de consultation au niveau national après les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques. Au niveau mondial, le nombre de décès dus au paludisme a été estimé à 405 000 en 2018 (rapport 2019 de l'OMS). En Mauritanie le Ministère de la Santé met en place des activités très diverses de lutte contre le paludisme. En termes de prévention, on note entre autres, la distribution de moustiquaires imprégnées dont une campagne de distribution est prévue à la fin du premier semestre 2020 pour un nombre total de 1 535 446. Le besoin qui sera couvert par le Fonds mondial est de 985 446 MILDA (64%) et l'Organisation Mise en Valeur du Fleuve Sénégal - OMVS- devrait assurer la mise à disposition et la distribution de 550 000 MILDA (36%).

Dans le cadre de son partenariat en cours avec le Fonds mondial, l'OMVS et les donateurs divers, le gouvernement opère à travers le Service de Lutte contre le Paludisme (SLP) de la Direction de Lutte contre les Maladies Transmissibles (DLMT) au sein de la Direction générale de la Santé (DGS), et à travers un comité de coordination des campagnes de distribution des moustiquaires mis en place par note de service du Secrétaire général d'Ministère de la santé. Dans ce cadre, les discussions avec le PNUD ont fait ressortir le besoin d'un appui technique pour la mise en œuvre de la contribution du Fonds mondial à la CDM 2020.

## II. STRATÉGIE

La stratégie qui sera mise en avant par le PNUD dans le cadre de son offre consiste en l'appui à la coordination et à la mise en œuvre de la CDM 2020. A cet égard, le présent projet ambitionne de contribuer à l'amélioration de la performance des mécanismes nationaux de gestion de la campagne nationale de distribution de masse des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action pour l'année 2020.

L'appui du PNUD permettra au Ministère de la santé de mener à bien la planification et la mise en œuvre de la campagne de masse. Ainsi, le cadre de collaboration du projet sera ancré au niveau du comité de coordination de la campagne de distribution de moustiquaires (CDM), et appuiera notamment les directions Générale de la santé et des ressources, le SENLS et la DLMT.

Pour optimiser l'exécution du présent projet et garantir un transfert de compétences au terme du projet, des appuis seront déployés à tous les échelons du Ministère de la santé à travers ses directions centrales et régionales.

Capitalisant sur son investissement dans la coordination, et son appui à la macro-planification en Mauritanie dans le cadre de sa collaboration avec les équipes de l'Alliance Mondiale contre la Malaria (AMP), la stratégie d'appui du PNUD va s'articuler autour des activités de la campagne nationale de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action.

Fort d'une expérience de plus d'une dizaine d'années dans la gestion de campagnes de masse de grande envergure dans différents pays, le PNUD apportera son appui au Ministère de la Santé dans la gestion des activités de distribution des moustiquaires. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le SLP du Ministère de la Santé et le SENLS. Cette complémentarité visera à garantir une exécution optimum de la distribution des moustiquaires.

Les rôles et responsabilités du Ministère de la Santé, du PNUD et du SENLS sont déclinés ci-dessous.

- **Pour le Ministère de la Santé à travers la Direction de la Lutte contre les maladies Transmissibles et la Direction de l'Information Stratégique et de la Surveillance Épidémiologique pour la gestion des données :**

- 1 Coordination de toutes les activités de la campagne à travers le comité de coordination, la DLMT et les structures décentralisées du Ministère de la Santé.
- 2 Formulation d'un plan, budget et chronogramme pour les différentes composantes de la campagne.
- 3 Mise en place et animation des comités techniques (logistique, finance, programme, suivi/évaluation, communication) ainsi que les sous-comités régionaux.
- 4 Identification et validation par la DLMT des sites d'entreposage des MILDA et des points de distribution conjointement avec le PNUD et le SENLS.
- 5 Organisation des ateliers de micro-planification au niveau des districts, Wilayas et au niveau central et des ateliers de formations en logistiques et suivi et évaluation.
- 6 Ajustement des plans et des budgets sur la base des résultats de la micro planification.
- 7 Coordination de l'entreposage et la distribution des moustiquaires au niveau décentralisé (sites de distribution).
- 8 Négociation et obtention de la participation des médias dans la CDM (diffusion gratuite de message TV et radio).
- 9 Préparation et exécution des activités de dénombrement et de distribution.
- 10 Elaboration des modalités d'identification et recrutement des relais communautaires (TDR/identification/recrutement).
- 11 Formation des équipes de dénombrement (ASC - RC - Volontaires - Société civile).

- 12 Organisation des opérations de dénombrement.
- 13 Ajustement des quantités de MILDA des axes de transport des Moughataas sur la base des données du dénombrement.
- 14 Organisation de la formation des formateurs des Moughataa en dénombrement et en distribution au niveau wilaya.
- 15 Formation des équipes de distribution (ASC - RC - Volontaires - Société civile).
- 16 Conception et préparation de la diffusion des spots TV et radio pour la sensibilisation à l'échelle nationale.
- 17 Elaboration des messages et des supports de sensibilisation (Affiches, dépliants, T-shirt, banderoles, casquettes et autres).
- 18 Identification des sites et de la logistique pour les sessions de sensibilisation sur le terrain (tentes et sonorisation).
- 19 Organisation des activités de distribution.
- 20 Cogérer avec le PNUD la collecte, l'analyse et le traitement des données de dénombrement et de distribution, à travers la mise en place d'une équipe mixte Ministère/PNUD, en conformité avec le plan de S&E prévu à la section Suivi-Evaluation.
- 21 Gestion des MILDA au niveau des sites de distribution
- 22 Gestion des déchets générés par l'activité de distribution des MILDA.
- 23 Organisation de l'inventaire et retour documenté des restes des MILDA au niveau Moughataa (CS).
- 24 Participation à l'élaboration du rapport final de la campagne en collaboration avec le PNUD et le SENLS.
- 25 Partage avec le SENLS, à la fin de CDM, de toute la base de données issue de la campagne.

• **Pour le PNUD**

1. Appuiera le Ministère dans la mise en œuvre des activités sur toute la chaîne de la CDM, pour une CDM de qualité aussi bien sur le plan programmatique que fiduciaire.
2. Appuiera la DGS dans la coordination et le pilotage de la CDM via le comité de coordination.
3. Mobilisera les ressources techniques en planification, en suivi, en gestion financière et en logistique.
4. En collaboration avec le Ministère, élaborera et mettra en œuvre un plan logistique budgétisé et un chronogramme d'entreposage et distribution des moustiquaires au niveau décentralisé.
5. Facilitera les échanges et les négociations avec le Fonds Mondial sur les questions financières.
6. Organisera l'élaboration des documents de planification de la campagne, en collaboration avec la DLMT et AMP (plan de communication, mise en œuvre, logistique et suivi).
7. Appuiera la mise en place des comités techniques et sous-comités régionaux.
8. Appuiera le SLP, les régions et les districts dans l'organisation de la micro-planification.
9. Appuiera la DLMT dans l'élaboration du plan de suivi de la campagne.
10. Contractualisera avec les prestataires pour le transport des moustiquaires depuis les wilayas jusqu'aux points de distribution.
11. Assurera la location de véhicules, l'entreposage, et l'assurance des MILDA.
12. Louera les tentes et sonorisation pour les sessions de sensibilisation sur le terrain.
13. Exécutera les paiements liés au déploiement des agents de la campagne en partenariat avec le SLP, les DRAS et les Médecins Chefs des Moughataas : formateurs et

participants, agents de dénombrement, agents logistiques, agents de distribution, animateurs et superviseurs.

14. Assurera l'acquisition et le déploiement des outils et matériels de sensibilisation communautaire (T-shirt, banderoles, casquettes...) en collaboration avec le SLP.
15. Appuiera les Moughataas, les régions et le SLP dans l'élaboration du rapport de la campagne de masse.
16. Élaborera, en consultation avec la DLMT et la DAF, les budgets détaillés et les outils de gestion financière de l'ensemble de la campagne.
17. Appuiera à la mise en œuvre du plan de S&E de la CDM (gestion, analyse et le traitement des données de dénombrement et de distribution).
18. Archivera tous les outils de collecte de données ayant servi à l'élaboration du rapport programmatique et financier de la CDM. Ces archives seront transférées au Ministère après la revue et validation du rapport final de la CDM.
19. Assurera l'identification des besoins en logiciels comptables et conseils pour le Ministère de la santé.
20. Élaborera le rapport final de la campagne avec l'appui du Ministère et du SENLS.
21. Réalisation de l'évaluation finale de la campagne en étroite collaboration avec le SENLS et la DLMT.
22. Remboursement direct au Fonds Mondial de toutes les dépenses déclarées inéligibles sur la base des rapports des structures de contrôle de ce Bailleur.
23. Engagement qu'aucune taxe ne sera perçue pour des biens, des fournitures et des équipements qui seront acquis, au titre de ce projet, sur les fonds de la subvention du FM.

• **Pour le SENLS :**

1. Mobilisation des fonds pour financer la CDM.
2. Facilitation des transferts de fonds à travers une demande du Récipiendaire Principal/SENLS, adressée au FM, pour effectuer le paiement direct au PNUD.
3. Supervision de toutes les étapes de la mise en œuvre des activités liées à la CDM.
4. Validation du rapport de campagne en collaboration avec le Ministère et le PNUD.

## **I. RÉSULTATS ET PARTENARIATS**

### **3.1 Résultats escomptés**

Les résultats attendus dans le cadre de cet accord sont les suivants :

- La distribution d'au moins 90% des moustiquaires acquises pour la campagne de masse est assurée.
- Une assistance technique couvrant les différents domaines de planification, coordination, gestion administratives et financières, suivi et évaluation est disponible pendant la campagne et a été utilisée dans l'élaboration des documents et outils de mise en œuvre des activités de la CDM comme prévu dans les attributions plus haut du PNUD ;
- Un plan de transfert de compétence est élaboré et exécuté à 80%.

### **3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés**

#### **Ressources Humaines :**

Les ressources humaines requises pour l'exécution du projet d'appui sont comme suit :

1. Un spécialiste en planification et coordination pour une durée de 7 mois. Il/elle appuiera la DLMT dans la macro et micro-planification, la coordination, le suivi/ évaluation et la mise en œuvre de la campagne de masse ;

2. Un spécialiste logistique pour une durée de 6 mois, spécialisé dans la logistique et expérimenté dans les campagnes de masse ;
3. Un spécialiste financier pour une durée de 3 mois et 5 VNU nationaux, responsables financiers pour une durée de 7 mois qui viendront en appui à la gestion des ressources financières ;
4. Cinq (5) VNU nationaux, officiers de programme pour une durée de 3 mois qui viendront en appui au suivi programmatique et le rapportage de la CDM.
5. Un/e assistant administratif et finance en appui à la DGS pendant 7 mois (gestion des agendas, des communication, convocation et compte rendu des réunions, gestion du courrier, archivage et transfert des compétences aux assistantes de la DGS).
6. Le Ministère communiquera avec le PNUD une liste des personnes ressources clés (nom et contact) qui seront impliquées dans la CDM (niveau central et décentralisée).

### Ressources financières

Coût total : USD 2 674 214

Coût des activités USD 1 962 378

Coût opérationnel USD 711 836 dont USD 163 534 de Management Fees et USD 174 484 de contribution du PNUD

Le montant indiqué ici est provisoire et pourrait être ajusté notamment après la micro-planification (Réf : tableau 3 et 4).

### Partenariats

Le projet sera mis en œuvre à travers les partenariats suivants :

- **Le SENLS et le Ministère de la santé :**
  - Le SENLS et le Ministère de la santé sont les principaux partenaires du PNUD dans le cadre du projet.
- **La DGS et la DLMT :**
  - Le SLP - Sous-Réceptiendaire (SR) du SENLS - est logé dans la DLMT qui elle est une direction technique de la DGS. A ce titre, la DGS pilote le processus à travers un comité de coordination regroupant entre autres le SENLS, la DGR, la DLMT, le CCM, le PNUD, l'OMVS, l'Agent d'exécution de la campagne soutenue par l'OMVS. La DLMT coordonne le processus de planification et de budgétisation, assure les aspects administratifs de la campagne, le SLP met en œuvre les activités sous la supervision du DLMT.
  - La DLMT et le PNUD collaboreront en termes de partage d'informations, de coordination, planification des activités menées dans le cadre de la campagne de masse.
  - La mise en œuvre de la campagne 2020 sera assurée par la DLMT à travers le SLP et les DRAS en collaboration avec le PNUD.
  - Au cours de la mise en œuvre, pour faciliter la réalisation optimale des activités, le PNUD mettra à la disposition du Ministère de la santé une assistance technique. Ces ressources humaines auront pour rôle d'appuyer le MS dans la planification, la coordination, la gestion logistique, le suivi de la distribution sur le terrain, la gestion financière et le rapportage. Il l'appuiera dans la gestion des MIIDA à tous les niveaux jusqu'aux points de distribution.

### **IV. RISQUES, HYPOTHÈSES et MESURES DE MITIGATION**

- Retard de décaissement par le Fonds mondial qui peut entraîner un retard dans la mise en œuvre des activités ;
- Retard dans la livraison des moustiquaires qui seront achetées au moyen des ressources décaissées par le Fonds
- Des retards potentiels dans l'élaboration des macros et micro-planification pour la campagne MILDA

- Retard dans la signature des différents accords ;
- Retard dans la mobilisation des acteurs dans un délai assez court
- Retard dans l'exécution de certaines activités clés
- Perturbations de tous les secteurs socio-économiques liées à la pandémie sanitaire Covid-19 empêchant la conduite des opérations suivant la stratégie/calendrier prévue.

Pour réduire l'impact de ces risques :

- Le PNUD assurera le préfinancement de certaines activités préparatoires dès la signature du présent accord.
- Le PNUD interviendra auprès du SENLS et du FM pour lever d'éventuels goulots d'étranglement en vue d'accélérer l'acheminement de la totalité des MILDA.
- Le PNUD fournira l'assistance technique nécessaire et plaidera auprès du MS et du SENLS pour accélérer les processus.
- Le PNUD préparera et soumettra à temps les drafts de documents et suivra leur traitement par l'administration du MS et du SENLS.
- Le SENLS demandera au Fonds mondial de procéder au décaissement direct des fonds liés au présent projet sur le compte du PNUD.
- Le PNUD assumera la gestion financière des activités prévues dans le cadre du présent projet.
- Le Ministère de la santé, le PNUD, et le SENLS veilleront à la tenue des réunions de coordination régulières.
- Le Ministère de la santé à travers la DLMT fournira au PNUD toutes les listes des intervenants et les spécifications nécessaires à tous les niveaux (liste des participants aux différentes formations, liste des points de distribution, TDR des activités, liste des ASC pour le dénombrement, la distribution et le suivi post campagne, liste des superviseurs, spécification des outils et matériels de production, plan d'achat, rapport pour chaque activité réalisée etc...)
- En collaboration avec le Ministère et le SENLS, le PNUD élaborera un document de gestion des risques liés à la mise en œuvre de la CDM.
- Le PNUD, le Ministère de la santé et le SENLS feront une revue des activités au démarrage du projet pour les fins de recadrage utile visant à tenir compte du contexte de la pandémie sanitaire actuelle. Le Fonds Mondial sera informé des résultats de cette conversation et des décisions opportunes seront prises de façon collégiale.

### **Implication des parties prenantes**

- Les principaux acteurs pour l'obtention des résultats escomptés sont le PNUD, le SENLS et le Ministère de la santé, en collaboration avec le Fonds mondial.
- Un mécanisme de suivi, d'information et de concertation entre ces acteurs sera mis en place sous la forme de réunions mensuelles qui seront organisées à la DLMT pour informer de l'état de mise en œuvre des activités et faciliter la prise des décisions techniques de nature à accélérer les interventions, et informer les réunions du comité de pilotage.

Les groupes cibles sont la population générale des 7 régions ciblées, à savoir le Hodh Echargui, le Hodh Elgharbi, l'Assaba, le Tagant (Tidjikja et Moudjéria), le Gorgol (Kaédi), le Brakna (Aleg) et le Guidimagha (Sélibaby, Ghabou)

### **Connaissance**

Tout au long du projet, des réunions de suivi et des supervisions sont prévues, au minimum une fois par trimestre, afin de permettre au PNUD de disposer des données et informations pertinentes. La capitalisation des acquis et la gestion des connaissances se feront à travers une exploitation des résultats du rapport final du projet financé par le FM, préparé par le PNUD en

collaboration avec le MS. Ce rapport et ces résultats seront partagés par voie de messagerie électronique à l'ensemble des parties prenantes du projet en Mauritanie, avec copie au Fonds mondial à Genève. La DGS sera appuyée pour mettre en place un système d'archivage électronique et physique des comptes-rendus des réunions, des échanges électroniques et des correspondances, des rapports de mission, des documents, outils et supports produits dans le cadre de la campagne, en conformité avec les dispositions applicables au titre de l'accord de subvention entre le SENLS et le Fonds mondial. L'ensemble de cette documentation servira d'appui à la revue documentaire lors de l'évaluation de la campagne.

### **Durabilité et amplification**

L'intervention du projet vise à renforcer les capacités du Ministère de la santé dans la coordination, planification et suivi de la campagne de masse, la gestion financière et administrative à travers la création et la mise en place d'outils de planification et de gestion de campagne MILDA en Mauritanie. L'accompagnement du PNUD facilitera les échanges, le transfert des connaissances, et des leçons apprises pour une meilleure appropriation par le Ministère de la santé à travers les directions et services centraux et déconcentrés du Ministère.

---

## **V. GESTION DU PROJET**

### ***Coût efficacité et productivité***

Le PNUD et le Ministère de la Santé s'engagent à gérer les fonds de la CDM selon les principes de coût efficacité et la recherche des coûts les plus faibles possibles sera de mise au cours de la gestion du projet. Cela devrait être fait conformément aux procédures du PNUD qui garantit que les principes et objectifs ci-dessus seront bien couverts pour la CDM 2020.

### ***Gestion du projet***

Le projet sera basé à Nouakchott et ses interventions couvriront les Zones ciblées dans le pays.

- Le projet sera coordonné par un consultant international dédié entièrement à la planification, la mise en place et au suivi des activités du présent accord.
- Le PNUD assumera les responsabilités liées à la gestion fiduciaire.
- Au cours de sa mise en œuvre, le projet bénéficiera de l'appui technique des bureaux PNUD de Nouakchott, New York, Genève et Copenhague.

**Tableau 1 : CADRE DE RESULTATS**

	<b>Résultat escompté tel qu'indiqué dans le Cadre de résultats et de ressources du PNUAD / pays [ou mondial / régional] :</b> -Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité''								
	<b>Indicateurs de résultats tels qu'indiqués dans le Cadre de résultats et de ressources du Programme de pays [ou mondial / régional], y compris les données de référence et les cibles :</b> 2. 3 ' Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont un accès accru aux services sociaux de base.								
	<b>Résultat (s) applicable (s) du Plan stratégique du PNUD :</b>								
	<b>Titre du projet et numéro de projet de l'Atlas :</b> Projet d'Appui au Ministère de la sante								
Produits attendus	Indicateurs de produits	Source données	Valeur de base		Cibles				Méthode de collecte des données
					Janvier-Juin 2020	Juillet-octobre 2020	Janvier-Juin 2021	Juillet-Décembre 2021	
			Valeur et Année de référence						
Produit 1 : Campagne de Masse MILDA	1.1 La couverture en MILDA est plus de 80% dans les 7 régions ciblées et pas moins de 90% dans tous les districts.	Rapport Ministère de la santé	1366247	2017	985446 (au moins 90 %)				Rapport Campagne MILDA 2020
Produit 2 : Une assistance technique couvrant les différents domaines de planification, coordination, gestion administratives et financières, suivi et évaluation est disponible pendant la campagne	2.1 Un spécialiste en planification et coordination pour une durée de 7 mois, un spécialiste logistique pour une durée de 6 mois, un spécialiste financier pour une durée de 3 mois, 5 responsables financiers pour une durée de 7 mois, cinq VNU officiers de programme pour une durée de 3 mois et un/e assistant administratif et financier pour une durée de 7 mois.	N/A			14 staffs recrutés en appui au Ministère de la santé pour la CDM Plan de suivi et évaluation, plan logistique, plan de mise en œuvre rapport final du projet élaboré e collaboration avec AMP, DLMT (SLP) et SENLS	14 staffs recrutés en appui au Ministère de la santé pour la CDM Plan de suivi et évaluation, plan logistique, plan de mise en œuvre rapport final du projet élaboré e collaboration avec AMP, DLMT (SLP) et SENLS			Micro planification Plan de mise en œuvre  Plan de suivi et évaluation  Plan logistique  Plan de gestion des risques de la mise en œuvre de la CDM  Checklist dépenses  Rapport final de la CDM
Produit 3 Transfert de compétence	3.1 Un plan de transfert de compétence est élaboré et exécuté à au moins 80%  1 : réalisé, 2 : non réalisé				3.1 (1)				Plan de transfert de compétence

## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

**Tableau 2 : Plan de suivi**

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires	Cout éventuel
<b>Suivre le progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du cadre de ressources et de résultat afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Mensuelle	Intervention du PNUD auprès des parties prenantes pour l'élaboration d'un plan de suivi et évaluation avec les éléments suivants. 1) une description claire des activités de suivi (monitorage, supervision,) et de coordination 2) la définition opérationnelle des différents indicateurs 3) le processus de collecte des données de la CDM 4) la gestion des données de la CDM 5) le mécanisme d'assurance qualité des données avec un système d'archivage performant 6) la planification des évaluations et revue de la CDM 7) les activités de renforcement de capacité des différents acteurs 8) la description des données produites et des outils standards utilisés et un plan de dissémination des données de la CDM	Ministère de la santé et SENLS	102000
	Consolider les rapports d'exécution financière de la campagne et analyser le taux d'exécution et faire des recommandations sur l'accélération du niveau de décaissement du FM.	Trimestrielle	Intervention du PNUD auprès des parties prenantes (Département Planification S&E du SENLS et du ministère de la santé pour élaborer un plan de S&E).	Ministère de la santé SENLS et FM	1000
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Ceci comprend les mesures et plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD (le respect des normes sociales et environnementales et les critères de programmations dont le caractère stratégique, l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la pérennité et l'appropriation nationale, l'orientation vers les résultats, le respect du genre et des droits humains	Mensuellement	L'équipe de projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques et actualise le registre des risques	Ministère de la santé et SENLS	0

<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement.	Annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons apprises sur la base d'une évaluation formelle des indicateurs préalablement convenus	Ministère de la santé et SENLS	100000
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion et améliorer la performance du projet	Trimestrielle	Le Chef de Projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer la performance du projet	Ministère de la santé et SENLS	0
<b>Revoir et prendre des mesures correctives</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. Il sera présenté au comité de coordination du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement.	Trimestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		5000
Rapport du projet	Il sera présenté au comité du projet et aux parties prenantes un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles au niveau des produits	Trimestrielle et rapport final	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur et l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence	Ministère de la santé et SENLS	1000
Revue du projet	Le comité de pilotage effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats.	Trimestrielle	L'équipe du projet mettra à la disposition du comité de pilotage tous les documents du projet pour faciliter la revue.	Ministère de la santé et SENLS.	1000

## II. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL<sup>2 3</sup>

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.

Tableau 3 : Budget consolidé CDM

Domaines	Année 2020	Financement du Fonds Mondial	Contribution PNUD
2.Cout activités CDM	1 962 378	1 962 378	-
3. Coûts opérationnels	548 302	373,818	174,484
Frais de gestion	163,534	163,534	
<b>Total général projet</b>	<b>2,674,214</b>	<b>2,499,730</b>	<b>174,484</b>

### Modalités de gouvernance et de gestion

Le Bureau Pays du PNUD en Mauritanie assume la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Il rendra compte au Ministère de la santé de la gestion des fonds alloués. Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre directe du PNUD.

En cas d'incompatibilité entre les modalités de mise en œuvre directe du PNUD et les dispositions applicables de l'accord de subvention entre le SENLS et le Fonds mondial, le PNUD et le SENLS s'engagent à coopérer en vue d'une résolution mutuellement satisfaisante, en consultation avec le Fonds mondial.

Dans ce cadre, le PNUD mettra en place une équipe de spécialistes supervisés par la Direction du PNUD, comprenant les profils décrits ci-haut, qui sera en charge de la mise en œuvre des activités quotidiennes du projet en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé :

<sup>2</sup> Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

<sup>3</sup> Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

267  
258

Cette équipe sera appuyée par l'unité de programme gouvernance du bureau pays du PNUD pour le suivi programmatique, le chargé de suivi évaluation du bureau ainsi que les équipes opérationnelles en charge des achats et des finances qui veilleront à ce que l'ensemble des interventions du projet soient alignées sur les règles et procédures du PNUD.

La participation des populations à risque et les acteurs communautaires sera effective pendant la mise en œuvre du projet. Ces groupes ont déjà pris une part active dans la formulation des propositions originales et leurs requêtes ont été prises en compte pendant la préparation de la subvention FM.

Le Ministère de la santé à travers son service de lutte contre le paludisme reste le garant de la mise en œuvre des activités relatives à la campagne de masse. Le PNUD viendra en appui au SLP dans l'optimisation des chances de réussite de la campagne.

#### **Comité de pilotage du projet :**

Le comité de pilotage est co-présidé par le PNUD, le Ministère de la santé et le SENLS et a pour mandat de définir les orientations stratégiques de l'appui ainsi que de donner les impulsions requises pour l'avancement du plan d'activité.

Ce comité de pilotage comprendra un représentant du Comité de Coordination Multipartenaires (CCM) et les partenaires techniques et financiers opérant dans le domaine de la santé. Le comité de pilotage se réunira à chaque fois que de besoin, mais au moins sur une base trimestrielle à partir de la signature du projet.

---

### **VIII. RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER**

Le PNUD fournira au SENLS, des rapports mensuels et trimestriels de mise en œuvre du plan de travail du projet avec copie au Ministère de la santé. Toutes les pièces justificatives nécessaires, pour le rapportage effectué par le SENLS auprès du Fonds mondial, seront annexées aux rapports trimestriels ou fournies par le PNUD sur demande du SENLS, conformément aux dispositions applicables de l'accord de subvention entre le SENLS et le Fonds mondial.

Le DLMT est le point focal désigné par le Ministère de la santé pour faciliter l'interaction entre le PNUD, SENLS et le Ministère de la santé.

La qualité du projet sera évaluée selon les normes de qualité du PNUD et du FM y compris le respect des normes sociales et environnementales et les critères de programmations dont le caractère stratégique, l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la pérennité et l'appropriation nationale, l'orientation vers les résultats, le respect du genre et des droits humains. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec les partenaires (MS et SENLS).

## X. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet 1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

## XI. GESTION DES RISQUES

### Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet<sup>4</sup> et fonds du PNUD, reçus en vertu du Document de projet<sup>5</sup>, ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
  - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
    - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;

- ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. À des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra

être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

## ANNEXES

**Annexe 1 :**  
**Tableau 4 : Budget détaillé CDM 2020**

Activités	Montant en USD
	150,442
Outils et Fournitures	11,432
Formation des logisticiens des Moughataas	225,286
Total Transport Positionnement	19,810
Total Supervision Logistique	145,114
Total Sécurité	114,359
Total formation AGS & volontaire pour la Dénombrement	83,064
Total formation AGS & volontaire pour la distribution	626,768
Total Dénombrement	195,202
Total Distribution	104,633
TOTAL Suivi À Domicile Et Accrochage	55,855
Total Communication	4,752
Total atelier de validation de plan de MEO	6,146
Total atelier de formation de formateurs sur le microplan	28,376
Total les ateliers élaboration de Microplanification	7,218
Atelier de validation des Microplans	6,866
Total Mission de sensibilisation et identification des entrepôts	26,986
Supervision National sur les activités de la CDM	24,480
Formation des formateurs niveau central, Willaya et Moughataas sur le dénombrement et distribution et communication	4,510
Formation des formateurs niveau central et Willaya sur la logistique	9,703
Atelier validation des données	1,374
Réunion de comité de coordination de la CDM	110,000
Suivi-Evaluation	<b>1 962 378</b>
<b>Total activités</b>	<b>548302</b>
<b>Total couts opérationnels</b>	163,534
<b>Management fees</b>	<b>2,674,214</b>
<b>Total 1+2</b>	

4  
13  
50

**Annexe 2 : Campagne de distribution de masse des MILDA 2020**  
**Taches par Structure**

N°	ACTIVITES	TACHES SLP	TACHES PNUD
1.	Création des comités et sous-comités technique régionaux	<p>Elaboration des TDRs pour la création des comités et sous-comités techniques régionaux</p> <p>Transmission des TDRs aux DRAS et aux Médecins Chefs des Moughataas pour la création des sous-comités régionaux.</p> <p>Animation des rencontres et élaboration des rapports des différentes rencontres des comités et sous-comités techniques</p>	<p>Appui à la mise en place des comités techniques et sous-comités régionaux.</p> <p>Appui à l'élaboration des TDRs</p>
2.	Gestion de la collecte, analyse et traitement des données de dénombrement et de distribution	<p>Elaboration du plan de suivi et évaluation de la CDM</p> <p>Rencontre avec la Direction de l'Information Stratégique et de la Surveillance Epidémiologique (DISSE)</p> <p>Identification du dispositif pour la collecte et le partage des données de la CDM de concert avec le Service du Système National d'Information Sanitaire (SSNIS).</p> <p>Préparation de masque de saisie des synthèses journalière du dénombrement/distribution des bons dans le dispositif identifié avec SSNIS</p> <p>Assure le suivi et le contrôle quotidien des données enregistrées ; proposer la solution des erreurs constatées le cas échéant de concert avec SSNIS.</p> <p>Cogestion avec le PNUD de la collecte, l'analyse et le traitement des données de dénombrement et de</p>	<p>Participer aux différentes rencontres avec la DISSE</p> <p>Appui à la DLMT dans l'élaboration du plan de suivi, à l'identification du dispositif pour la collecte des données CDM et évaluation de la CDM</p> <p>Finalisation des canevas de rapportage.</p> <p>Finalisation du plan de suivi et évaluation</p>

		distribution, à travers la mise en place d'une équipe mixte Ministère/PNUD, en conformité avec le plan de S&E prévu à la section Suivi-Evaluation	
3.	Organiser les ateliers de micro planification au niveau des Wilayas et au niveau central	<p>Révision des guides de formation et transmission au PNUD</p> <p>Identification des participants à l'atelier et partage de la liste des participants avec le PNUD une semaine avant la réalisation des ateliers.</p> <p>Elaboration des TDR et partage avec le PNUD deux semaines avant la réalisation des formations</p> <p>Préparation et Partage des rapports des différents ateliers de formation avec le PNUD pour compléter le rapport financier de chaque atelier réalisé, une semaine après la réalisation des formations.</p> <p>Réalisation des séances de formations</p> <p>A la fin des ateliers de micro plan, les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport synthétique de toutes les sessions réalisées.</p>	<p>Contractualisation des prestataires logistique de la campagne (local pour formation, restauration etc.)</p> <p>Paiement du perdiem et transport sous base de listes validées par le SLP.</p> <p>Elaboration des fiches de paiement, feuille de présence journalière et checklist de rapport financier.</p> <p>Le PNUD identifie et contractualise avec une institution financière présente dans toutes les Moughataa pour assurer le paiement direct (perdiem, frais de transport) aux participants après la réalisation des activités.</p>
4.	Consolidation des micros planifications et la révision du budget de la campagne	Recueillir toutes les informations découlant de la micro planification	<p>Appuyer le SLP dans la consolidation des micros plans et la révision du budget.</p> <p>Participer aux discussions avec le LFA sur les éventuelles révisions budgétaires après les ateliers de micro plan.</p>
5.	Mission d'évaluation des entrepôts de stockage au niveau Moughataa couplée à l'atelier de la sensibilisation information des autorités	<p>Soumission des TDRs de mission au PNUD</p> <p>Validation des entrepôts de concert avec le PNUD et SENLS</p>	<p>Contractualisation des prestataires logistique de la campagne (transport, assurance MILDA.).</p> <p>Le PNUD identifiera et contractualisera avec une institution financière présente dans toutes les</p>

		<p>Superviser, de concert avec le SENLS, la réception des MILDA au niveau des Moughataas</p> <p>Recrutement, de concert avec les DRAS et les médecins chefs, des gardiens et gestionnaires des entrepôts.</p> <p>Rapport de mission à soumettre au PNUD</p> <p>Assure la gestion des sites de distribution incluant la sécurité des MIILDA au niveau des Moughataa et l'inventaire des reliquats dont le responsable du site de distribution est comptable.</p>	<p>Moughataa pour assurer le paiement direct (gardien, gestionnaire de dépôt etc.).</p> <p>Réception des MILDA au niveau des Moughataas.</p>
6.	Reproduire tous les outils, matériels de la campagne y compris les guides de formation	Partage avec le PNUD les spécifications et quantité pour la reproduction des outils, bons de distribution, des guides et autres fiches d'ici fin avril.	<p>Contractualisation des prestataires logistiques pour la reproduction des guides, bons de distribution, affiches, outils de gestion de stock, fiches etc.</p> <p>Assurer l'acquisition et le déploiement des outils et matériels de sensibilisation communautaire (T-shirt, banderoles, casquettes...) en collaboration avec le SLP.</p>
7.	Formation en gestion logistique, communication, dénombrement, distribution, suivi et évaluation, formation centrale des superviseurs centraux sur les différentes étapes de la campagne (dénombrement et distribution), formations au niveau Moughataa des ASC et des RC sur le dénombrement des ménages, et sur la distribution des MILDA.	<p>Elaboration des TDR des différentes formations 2 semaines avant la réalisation de l'activité.</p> <p>Mettre à la disposition du PNUD toutes les listes des participants deux semaines avant la réalisation d'une formation</p> <p>Transmission des lettres d'invitation aux participants.</p> <p>A la fin des sessions de formation, les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport synthétique de toutes les formations de leurs régions en s'appuyant sur les rapports des superviseurs des Wilaya.</p>	<p>Accompagner le SLP dans la réalisation des différentes formations.</p> <p>Identification, contractualisation et Paiement (local de formation, restauration)</p> <p>Elaboration des fiches de paiement, fiche de présence journalière, checklist de rapportage financier pour les activités de formation.</p> <p>Le PNUD identifiera et contractualisera avec une institution financière présente dans toutes les Moughataa pour assurer le paiement direct</p>

			(perdiem, frais de transport) aux participants après la réalisation des activités.
8.	Faire la sélection des transporteurs des MILDAs des Moughataas vers les sites de distribution selon l'option choisie.	<p>Identification des sites de distribution fin avril</p> <p>Transmission des sites de distribution au PNUD un mois et demi avant la distribution</p> <p>Gestion des moustiquaires au niveau des points de distribution</p> <p>Elaboration des fiches de stocks pour la gestion des MILDA</p>	<p>Sélection et contractualisation avec les transporteurs de MILDA des Moughataas vers les sites de distribution.</p> <p>Elaboration des outils de gestion de stock des MILDA</p> <p>Elaboration du plan logistique de concert avec le SLP et le SENLS</p>
9.	Organiser la supervision du niveau central vers les Wilayas pour la formation des formateurs des Moughataa	<p>Transmission des TDR de supervision au PNUD</p> <p>Les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport synthétique de toutes les supervisions et exiger aux autres structures décentralisées d'élaborer à leur niveau des rapports de formation et de supervision.</p> <p>Partage du rapport synthétique au PNUD</p>	Transmission des checklists pour les activités de supervision à la DMLT.
10.	Recrutement des relais communautaires (RC)	<p>Préparation des modalités d'identification et de recrutement des relais communautaires (TDR/identification/recrutement)</p> <p>Validation des RC recrutés au niveau des Moughataas</p> <p>Transmission de la liste des RC au PNUD première semaine mois de mai.</p>	Appui à l'élaboration des TDR pour le recrutement des RC
11.	Organiser les activités de communication pendant deux jours avant le dénombrement et pendant deux jours avant la distribution	<p>Identification des sites pour les sessions de sensibilisation sur le terrain (tentes et sonorisation).</p> <p>Conception des messages et préparation de la diffusion des spots TV et radio pour la sensibilisation à l'échelle nationale.</p>	<p>Location des tentes et sonorisation pour les sessions de sensibilisation sur le terrain.</p> <p>Transmission checklist de rapport financier à la DLMT</p> <p>Appui à la validation des messages et supports de</p>

		<p>Elaboration des messages et des supports de sensibilisation (Affiches, dépliants, T-shirt, banderoles, casquettes et autres).</p> <p>Transmission au PNUD des TDR des activités de sensibilisation, mission de lancement régional du dénombrement, liste des superviseurs et des régions à visiter une semaine avant les missions de terrain.</p> <p>Elaboration du rapport des activités de communication</p> <p>Négociation avec les médias pour la diffusion gratuite des messages de sensibilisation</p>	<p>sensibilisation.</p> <p>Location de véhicule</p>
12.	Dénombrement des ménages et distribution de bons (coupon ménage)	<p>Coordination des interventions communautaires dans la préparation de la campagne, le dénombrement/distribution des bons et la distribution des moustiquaires.</p> <p>Transmission de la liste des agents de dénombrement au PNUD une semaine avant la réalisation des activités.</p> <p>Transmission de la liste journalière de dénombrement au PNUD</p> <p>Organiser la compilation des saisies des données de dénombrement de concert avec les agents de saisi du SSNIS.</p> <p>Ajuster les quantités de MILDA des axes de transport sur la base des données du dénombrement</p> <p>Exécution des activités de dénombrement</p>	<p>Appui à l'élaboration d'une grille de supervision et un canevas de rapport de supervision</p> <p>Appui à la coordination dans la préparation de la campagne, le dénombrement/distribution des bons de distribution des moustiquaires.</p> <p>Location de véhicule</p> <p>Paiement des agents de dénombrements, des superviseurs et autres sur la base des listes validées par le SLP.</p> <p>Le PNUD identifie et contractualise avec une institution financière présente dans toutes les Moughataa pour assurer le paiement direct (perdiem, frais de transport) aux participants après la réalisation des activités.</p> <p>Appui le SLP dans l'élaboration et la validation du rapport de dénombrement.</p>

Handwritten signature or initials in blue ink.

		A la fin du dénombrement, les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport de l'activité de dénombrement de leurs régions en s'appuyant sur les rapports des superviseurs des wilaya et Moughataa	
13.	Lancement national officiel de la distribution des MILDA CDM 2020	<p>Identification de la zone du lancement de la campagne</p> <p>Contact avec les médias pour couvrir le lancement.</p>	<p>Participer au lancement de la CDM</p> <p>Location de véhicule</p>
14.	Distribution des MILDA	<p>Transmission de la liste des agents de distribution au PNUD une semaine avant la réalisation des activités.</p> <p>Transmission de la situation journalière de distribution au PNUD</p> <p>Organiser la compilation des saisies des données de distribution de concert avec les agents de saisie du SSNIS.</p> <p>Inventaire et retour documenté des restes des MILDA au niveau Moughataa (CS)</p> <p>Assurer le traitement des déchets générés par l'activité de distribution des MILDA</p> <p>A la fin de la distribution, les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport de l'activité de distribution de leurs régions en s'appuyant sur les rapports des superviseurs des Wilaya et Moughataa</p> <p>Réception des moustiquaires par la DRAS au niveau des Moughataas (pour la logistique inverse) après la distribution.</p>	<p>Paiement des agents de distribution, des superviseurs sur la base des listes validées par le SLP.</p> <p>Appui dans la supervision de l'activité de distribution sur le terrain.</p> <p>Appui au SLP dans l'élaboration et la validation du rapport de distribution.</p> <p>Location de véhicule</p> <p>Contrat avec les prestataires pour le transport des moustiquaires restantes depuis les points de distribution jusqu'aux Moughataas.</p> <p>NB : La question de la logistique doit être clarifiée avec les différentes parties notamment le MS, SENLS et le FM.</p>
15.	Suivi à domicile (Accrochage)	Transmission de la liste des agents de suivi à domicile (accrochage) au PNUD une semaine avant la réalisation des activités.	<p>Paiement des agents de suivi, des superviseurs sur la base des listes validées par le SLP.</p> <p>Le PNUD identifie et contractualise avec une</p>

		<p>Transmission de la situation journalière de suivi au PNUD</p> <p>Organiser la compilation des saisies des données de suivi à domicile de concert avec les agents de saisi du SSNIS.</p> <p>A la fin du suivi/accrochage, les superviseurs du SLP devront rédiger un rapport de l'activité de suivi post campagne de leurs régions en s'appuyant sur les rapports des superviseurs des wilaya et Moughataa</p>	<p>institution financière présente dans toutes les Moughataa pour assurer le paiement direct (perdiem, frais de transport) aux participants après la réalisation des activités.</p> <p>Appui dans la supervision de l'activité de suivi/accrochage sur le terrain.</p> <p>Appui au SLP dans l'élaboration et la validation du rapport de suivi et accrochage</p>
16.	Rapport final de la campagne	<p>Organisation des ateliers de validation des données (Liste des participants, TDRs, local de l'atelier à partager avec le PNUD une semaine avant la réalisation de l'activité.</p> <p>Elaboration d'un rapport par activité de la CDM (micro planification, Formations, Communication, dénombrement, distribution, logistique, suivi et accrochage).</p>	<p>Location de véhicule</p> <p>Paiement des frais (perdiem et transport)</p> <p>Elaboration du rapport final de la campagne en collaboration avec le SLP et le SENLS (Logistique, communication, dénombrement, distribution, suivi et accrochage, leçons apprises)</p> <p>Archivage et transmission des outils et documents élaborés dans le cadre de la CDM au Ministère de la santé.</p>

10/10/17